

REVETEMENTS DE PRODUITS DE PROTECTION RESISTANCE AUX AGENTS BASIQUES

Page 1/4

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

AVANT-PROPOS

Ce document est en conformité technique avec la méthode d'essai RENAULT n° 1538.

Il ne doit pas être modifié sans une consultation préalable de RENAULT.

Il est conforme à l'accord intervenu entre les Services Normalisation de PEUGEOT S.A. et RENAULT en JUIN 1990.

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Cette méthode a pour objet la détermination de la résistance d'un revêtement de produit de protection à la soude diluée.

2.PRINCIPE

Déterminer la sensibilité du revêtement à l'action prolongée d'une solution de soude de concentration définie, dans des conditions déterminées de durée et de température.

3.APPAREILLAGE

(voir annexe)

3.1.BAC

contenant de l'eau distillée avec maintien du niveau constant.

3.2.REGULATEUR DE TEMPERATURE

3.3.ECHANGEUR THERMIQUE

3.4.TUYAUX SOUPLES EN CAOUTCHOUC SILICONE

3.5.BAC EN PLASTIQUE

contenant la solution de soude (4.1) à $25\text{ °C} \pm 0,5\text{ °C}$ avec agitateur.

Les éprouvettes doivent être distantes d'au moins 30 mm des bords et de la surface du liquide. Elles doivent être séparées entre elles par une distance d'au moins 30 mm.

4.REACTIFS

4.1.AGENT BASIQUE

Solution à 3 % en masse de soude dans de l'eau distillée.

4.2.EAU DISTILLEE

5.PREPARATION DES EPROUVETTES D'ESSAI

Plaques de tôles de dimensions minimales 90 x 190 x 0,95 mm, recouvertes sur les deux faces du revêtement de produit de protection à examiner.

6.CONDITIONNEMENT DES EPROUVETTES

Les éprouvettes doivent être laissées sept jours à l'air dans une salle climatisée à $23\text{ °C} \pm 2\text{ °C}$ et 50 % $\pm 5\text{ %}$ d'humidité relative.

7.MODE OPERATOIRE

- Remplir le bac (3.5) avec la solution de soude (4.1) et porter celle-ci à la température de $25\text{ °C} \pm 0,5\text{ °C}$.
- Immerger les éprouvettes.
- Les éprouvettes sont examinées après 3 - 7 - 10 - 14 - 17 et 21 jours d'immersion.
- A chaque examen, les éprouvettes subissent un premier rinçage à l'eau courante et un second à l'eau distillée (4.2).

8.EXPRESSION DES RESULTATS

Examiner les éprouvettes 60 minutes après leur sortie du bac ; la cotation doit être effectuée selon l'échelle suivante :

- 0 - Aucun cloquage
- 1 - 10 % de la surface cloquée
- 2 - 20 % de la surface cloquée
- 3 - 30 % de la surface cloquée
- 4 - 40 % de la surface cloquée
- 5 - 50 % de la surface cloquée
- 6 - 60 % de la surface cloquée
- 7 - 70 % de la surface cloquée
- 8 - 80 % de la surface cloquée
- 9 - 90 % de la surface cloquée

Cette cotation doit être effectuée sans tenir compte d'une zone de 10 mm de part et d'autre des arêtes.

Indiquer l'aspect des cloques : micro- et macro-cloques.

9.PROCES-VERBAL D'ESSAI

Outre les résultats obtenus, le procès-verbal d'essai doit indiquer :

- la référence de la présente méthode,
- la référence du produit examiné,
- les détails opératoires non prévus dans la méthode ainsi que les incidents éventuels susceptibles d'avoir agi sur les résultats.